



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 1981

Texte de la question

RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

M. le président. La parole est à M. Michel Vergnier, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Michel Vergnier. Madame la ministre chargée de la politique de la ville, le Gouvernement vient d'annoncer la nouvelle carte des quartiers prioritaires pour la politique de la ville, et vous vous inscrivez ainsi dans la continuité de votre prédécesseur, ce que je salue.

Il s'agit d'une réforme profonde du dispositif, puisque cent nouvelles communes y entrent, issues de territoires ruraux ou urbains très fragilisés. C'est par exemple le cas de Guéret, dans la Creuse, dont je suis le maire.

Répartir équitablement les aides sur tout le territoire national, tel est le principe de votre nouvelle politique. Je ne peux que féliciter le Gouvernement pour cette mesure de justice. L'État apporte ainsi une reconnaissance bienvenue aux actions de soutien que de nombreuses communes mènent depuis des années pour lutter contre l'appauvrissement de certains quartiers, et contre celui de leurs habitants. Je rappelle que le revenu moyen des habitants des quartiers ciblés représente moins de 12 000 euros par an. Reconnaissons que c'est fort peu.

La mise en place de partenariats simplifiés avec l'État les aidera à améliorer leurs conditions de vie. Cela passera par la rénovation de l'habitat, le développement de la formation professionnelle et l'insertion par l'économie. Vous annoncez ainsi la création de 15 000 emplois d'avenir supplémentaires, ainsi que des renforts dans les agences Pôle Emploi. Ces progrès convergent vers un même but : développer et renforcer la cohésion sociale, si nécessaire dans ces quartiers.

Madame la ministre, ma question est simple : quel sera votre calendrier, et avec quels partenariats ? Si vous pouvez nous dire, en outre, quels moyens seront dégagés par l'État, cela sera parfait. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports.* Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Vergnier, je me réjouis de mettre en œuvre cette réforme de la politique de la ville, que vous avez adoptée à une large majorité lorsqu'elle vous a été présentée par mon prédécesseur, François Lamy, à qui je veux rendre hommage. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes SRC, écologiste et RRDP.)* Vous l'avez adoptée à une large majorité, parce que, sur les bancs de cette assemblée, quand il s'agit de politique de la ville, vous savez généralement trouver un consensus autour de la nécessité qu'il y a à sortir de leurs difficultés les quartiers les plus éloignés de l'emploi, de la croissance, du logement et d'un cadre de vie confortable.

Alors que l'on fête peu ou prou les dix ans de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, je veux également rendre hommage à Jean-Louis Borloo, qui m'a fait le plaisir d'assister tout à l'heure aux journées sur la rénovation urbaine, et que je sais si attaché à cette politique de la ville. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur plusieurs bancs des groupes SRC et UMP.)*

En quoi consiste, en quelques mots, la réforme que nous sommes en train de mettre en œuvre ? Elle vient corriger les errements de la politique de la ville des dernières années, que tout le monde connaît bien : trop de territoires concernés, trop de saupoudrage, trop de zones diverses et variées, sans réelle cohérence, ni lisibilité. Nous remplaçons tout cela par 1 300 territoires, les plus pauvres de France, situés aussi bien dans la périphérie des grandes agglomérations qu'en ville moyenne, parfois même au centre-ville. Dans ces territoires, on trouve les habitants qui ont le plus faible niveau de revenus.

Quelle réponse leur apporte-t-on ? À la place des actions qui étaient menées, les unes par l'État, les autres par les collectivités locales, et qui s'enchevêtraient sans grande cohérence par le passé, nous aurons désormais un contrat de ville unique, signé par l'État, les collectivités locales, les services publics, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocation familiale, bref par tous les acteurs capables de répondre aux problématiques des habitants.

Au-delà de la rénovation du bâti et de la qualité de vie, il faut aussi du développement économique : nous mettons le paquet sur ce sujet. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1981

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Femmes, ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 juin 2014](#)